



La Défense, le 30 mars 2026

Formation Spécialisée Ministérielle

Déclaration liminaire FSU

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs, cher·e·s camarades,

La présente formation spécialisée va faire le point sur la situation existante en matière de sécurité, de santé et de conditions de travail à la DGTM en Guyane, et plus précisément dans les services routiers. La FSU Ecologie souhaite en profiter pour vous donner quelques éléments de contexte dans un autre secteur de notre ministère sur ce département : le Parc Amazonien de Guyane. Ces éléments de contexte au PAG dont certains sont communs au sein de tous les services ministériels guyanais, permettront d'apprécier le niveau de facilitation attendu de la part de la tutelle.

Tout d'abord, rappelons que les services du PAG se trouvent à la fois sur le littoral, à Remire-Montjoly, mais aussi dans la forêt amazonienne. Ce qui induit un contexte de travail particulier et difficile. Les trajets en pirogues, les marches dans la forêt, exposent à des risques spécifiques : la faune, les difficultés du terrain, les maladies, les risques liés à la navigation ...

Les missions particulières du parc, comme la lutte contre l'orpaillage illégal, induisent aussi des risques particuliers : confrontations avec des personnes armées, travail physique pénible, pénibilité du survol en hélicoptère, risque d'altercation, menaces verbales ou physiques...

L'organisation même du travail est elle-même fortement impactée par ces spécificités. Les temps de transports (aéronautiques, nautiques, pédestres) et de préparation logistique pour l'accomplissement des missions prennent au bas mot un bon tiers du temps de travail des équipes. Les EPI sont aussi à acheminer et quand certaines ressources sont périssables comme dans les trousse de secours, plus qu'indispensables dans les conditions du PAG, cela induit encore plus de préparation et de suivi. Le renouvellement continu des équipes les plus spécialisées et dépendantes de la connaissance fine du terrain forestier et fluvial, par tuilage, est une constante préoccupation. Le turn-over est un casse-tête à résoudre (les agents notamment de métropole qui prennent des postes en Guyane ne se rendent pas forcément compte des conditions de travail ou de vie) et la formation et l'acculturation aux contextes et missions sont un sujet constant mobilisant les plus anciens.

Le sujet des violences sexistes et sexuelles (VSS) est un autre sujet d'importance. La sensibilisation et la protection des agentes et agents le cas échéant seront la clé.

Face à tant de défis, pour la FSU Écologie, il est indispensable que les ETP du PAG soient sanctuarisés, même renforcés car l'effectif-cible n'a jamais été atteint. Les services RH et les encadrants doivent être bien formés, pleinement engagés pour que les agents et agentes soient informés.es de leurs droits (maladie, accident du travail, incapacité temporaire ou permanente, protection fonctionnelle), que les procédures soient connues sur le bout des doigts et appliquées avec diligence, que leurs démarches soient facilitées par les RH. Les VSS nécessitent aussi un engagement particulier et fort. La nouvelle direction a déjà impulsé des actions favorables : dialogue social jugé prioritaire, conventionnement avec le parquet et l'association Kaz Plurielles pour aider face aux VIF et aux VSS... D'après nous, elle a besoin d'engagement plus fort de la tutelle.

La FSU Écologie appelle le Ministère à une vigilance accrue en outre-mer et en Guyane aujourd'hui, où le contexte d'exacerbation des difficultés demande des efforts plus conséquents pour que les agentes et agents des services et EP puissent travailler dans de bonnes conditions, celles-ci étant toujours synonymes de bon accomplissement du service public.

La tutelle doit porter une attention particulière à ce que ces missions de RH et d'encadrement puissent être facilitées vu le contexte, accomplies dans les meilleures conditions possibles et avec les meilleures connaissances possibles. Les conditions de coût de la vie, sur les postes isolés, frontaliers avec le Surinam ou le Brésil, doivent aussi rentrer en ligne de compte pour des populations comme les catégories C et même B. Un exemple : le remboursement des frais lors des missions, lorsqu'on ne peut que passer la frontière pour se nourrir et qu'on n'aura pas de facture pour son repas. Parce que dans les parcs, il faut des justificatifs pour les repas.

Par ailleurs, la FSU Ecologie rejoint la demande de la CGT, que nous avons déjà formulée, d'un CSA de réseau pour les DIR, les agences de l'eau et la mer.

Quant aux points à l'ordre du jour, nous ferons nos remarques lorsqu'ils seront abordés.

Je vous remercie de votre attention.



Sne-FSU
2 rue Malmaison BAGNOLET
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37